

1

Balin, Camille Joseph
sold m. 06 13L 11/3 17.6 m^e 22186
prés^{um}é disparu à la retraite de Samur en 1914 (Mdn)
le 19-10-1914 à Huyvekenkerke (Mdn) ^{oct.} ^{hite} ^{trouvé}

l'Acte de décès existe (jugement)

Mdn C. 61 96/14-14-1-21 - env dossier et dem. ad

E/ 10159^e 8/2/21 au C^t 13^e de l. questionn

E/ 10159^e 8/2/21 au q/m 13^e de l. fiche

E/ 10159^e du 18-2-21 à Mdn - ne possède aucun
sens^t corr^t m^{re}.

q/m B. désigne, 16-2-21, Fiche en retour. Ne
possède aucun sens^t officiel concernant le 1^{er} de milit^{re}.

C^t 13^e de l., 19-2-21, Quest. en retour "compl. serv^t."

E/ 10159^e du 15-3-21 à Acheffe - dem. à l'achef
chez M^r Bonvaux Edouard pour lui demander
sens^t corr^t m^{re}.

Acheffe le 22-3-21 sans lettre de M^r Bonvaux qui ne peut

fournir des rend^t concern^t et L. 18. 18. 18.

L. 10159^e du 2-5-20 à l'ad^{re} - rec^t inf^{re} -
con^t situation act^{le} du m^{re} - dem. rend^t à
la légation belge à Berlin.

Conf. L. 13. l. n^o 3164 du 1. f. 21 env. liste la
quelle donne rend^t concern^t milit. (N. 1)

Modn. 004/121516, 8-2-23, Dem. en retour le dossier lui
envoyé le 14-1-23. Dem. résultat de notre enquête le
dossier à présenter au parquet. Il y a urgence, la
veuve désirant se remarier.

L. 2433/10159/1-3-23 au 13. l., dem. ad^{re} témoins t.

L. 2434/10159/1-3-23 au Modn., enquête ouverte au
sujet du m^{re}, pas encore terminée - possède aucune
preuve + - en retour classés.

13. de L. 6-3-23, donne ad^{re} de 3 témoins . L.

L. 3474/10159/24-3-23 à Mr. Roussin, dem. rend^t con
cern^t + et lieu x et ad^{re} témoins.

L. 3475/10159/24-3-23 à Mr. Baugnies, dem. rend^t
concern^t + et lieu x et ad^{re} témoins.

(2)

Halin Camille, Joseph,
sold. m. 06 13^e de l. N^o 22186

N^o Hussin, 14^e 23, N^o peut donner renst. E,

N^o Baugnez, 54 23, donne renst enques et noms
de tirant. E,

E 4302/10159/23-4-23/du Comt 13^e l. quest pr
compléter
E 4303/10159/23-4-23/du 1^{er} serg. maj. Frantz, Jules
dem. renst concordant + et lieu et et date tem.

E 4304/10159/23-4-23/Chell^e Rousseau, Edm.
renst fait savoir que même a été vu la dern.
fois à Ostende, ex régiment breus comme, et
à la crête de Namur - dem. s'il peut confirmer
avoir vu le sold. prénommé à Ostende

E 4305/10159/23-4-23/du 2^e M 13^e - fiche

PM 13^e de l, 25-4-23, fiche en utour - en octobre 1914
à l'ypu. (sans autre renst). E,

E 13^e de l, 26-4-23, Quest en utour 7^e compl. N^o fourni
aucune pièce officielle aucun! ce m^e. E,

1^{er} serg^t major Frantz 1/2/23 milit décédé pendant une
retraite de la Boucle de Cervelette pendant la bataille de
l'Yser. (E)

M^r Bonvaux Edouard à Fayz Achene le 12.8.23
 Confirme lettre du 28.3.23. a bien vu le
 Sol^t Halin Camille du 13.8. (qui est son cousin) a
 Ostende, a fait une partie de la retraite de
 Namur avec Lier, et ne se trompe ce fut encore
 avant d'arriver à Lier (France) donc après avoir
 débarqué à Ostende du même bateau et lui
 a serré la main avant de se séparer. (E)

Mdn. del. 16/11. 12.9.23, dem. résultat enquête
 d'après rent. fournis par le 13^e del, aurait cent
 de paraitre à son vant le 14/11. 10.14. Cette date
 correspond à celle du combat de Hayem. Il y aurait
 d'ouverts des vch de ce côté. La venue dérivant
 le remanier, dem. ad. ou dossier a présenté au 1^{er} août.

E. 9614/10159/28.9.23 à M^r F. Abraham, à Warchin.
 Les-Roy, dem. rent. Concern^t + et 2 et ach. temoins.

E. 9615/10159/28.9.23 au G.M. 13^e L. dem. ach.
 des nommés: Bernard Ernest et Noël Jean.

R. 7.218^h de 3.10.23 à Mdn. Eri dossier, p^r
 décès " judiciaire del.
 CPM. 13^e del, 2.10.23, donne adr. de Noël. Ignore celle de Bernard.

Chevetogne n^o 406 le 5.11.23. dem. cad. (E.E)

E. 9615/15914 du 14.11.23 à Chevetogne, le dossier,
 a été transmis au Mdn. Titot Jurg^t pronome
 copie sera transmise

Halin, Camille, Joseph
Solt. m. 86 13. 2. m. 4 88 186

EC 15434 du 14-11-23 au Mdu: Traumi:
requête du Bourgm: de Chevetogne, p:
suite, voulue.
Chevetogne, 4: 738 du 12-12-23, demeurad (Ee

EC 11304 du 10-12-23 à Chevetogne, Sorier,
a été transmis le 3-10-23 1/2 R. 268 au Mdu

EC 11304 du 10-12-23 à Mdu Traumi: requête
du Bourgm: de Chevetogne, p: suite
voulue

M. Abraham, 20-11-23, M. peut remuer

Mdu. 22-1919/14 le 15-1-24 le juge m. declarat de t a
été rendu le 6-12-23 par le Tribunal de Binant
et transcr. d: les req. EC de Chevetogne (80)

